



Frais d'annulation devis signé annulé par le client

Par **valero**, le **06/02/2014** à **21:30**

Bonjour,

Je suis interprète de conférence. Dernièrement, un client a annulé une conférence une semaine avant le début de cette dernière alors que le devis avait été signé. Le fait est que les interprètes de l'équipe ont donc bloqué cette date et ont du par conséquent refuser d'autres contrats aux mêmes dates. Le devis ne comporte pas de clause relative aux frais d'annulation. Suis-je en droit de demander des frais d'annulation pour compenser le manque à gagner pour les interprètes?

Merci

Par **P.M.**, le **06/02/2014** à **21:32**

Bonjour,

Puisque vous n'êtes pas salarié, ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Par **valero**, le **06/02/2014** à **21:35**

Merci de me le faire remarquer, dans quelle thème mon poste peut-il rentrer?

Par **P.M.**, le **06/02/2014** à **22:23**

Je pense que sur le droit des entreprises, vous pourriez avoir des réponses...